

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00596**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 - PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231115-D20230059610

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 - PREVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET ET DE VEGETATION**

Saint-Etienne Métropole est en charge de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) depuis 2018.

Sur le périmètre Métropolitain, 5 massifs forestiers se distinguent du reste du territoire.

Aujourd'hui, toutes ces zones boisées restent sensibles aux feux de végétations, mais avec une gradation plus ou moins élevée aux risques incendie suivant :

- leurs reliefs,
- leur orientation selon les points cardinaux,
- leur géographie avec des couloirs, des talwegs, par rapport aux vents dominants,
- la direction du vent qui forme avec la ligne de crête avec un angle d'incidence,
- l'essence des végétaux composant ce massif,
- la nature des sols et à leur sensibilité à la sécheresse,
- le manque d'eau, assèchement des strates végétales,
- le dérèglement climatique.

Ainsi, 13 des communes métropolitaines ont été classées massif forestier à risques d'incendie dans les arrêtés préfectoraux DT 11-538 du 8 août 2011 et DT20-0385 du 29 juillet 2020. 5 ont été classées communes sensibles aux feux de forêt dans les arrêtés préfectoraux DT 11-538 du 8 août 2011 et DT20-0385 du 29 juillet 2020.

Aussi, Saint-Etienne Métropole se met en ordre de marche pour mettre en place les moyens et les aménagements nécessaires pour équiper les secteurs les plus sensibles aux risques d'incendies de forêt et de végétaux pouvant entraîner des conséquences sur des constructions existantes.

Des réserves enterrées devront ainsi être déployées sur les zones où la DECI ne peut être assurée par le réseau d'eau potable.

Une première tranche a été engagée en 2023 pour équiper les communes de La Valla-en-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez et Saint-Etienne - Rochetaillée avec la création de 5 réserves.

La présente demande de subvention porte sur une deuxième tranche de travaux pour la création de 9 réserves incendie destinées à défendre des bâtiments situés à proximité de zones boisées au titre des actions du fonds vert suivantes :

- A2 : réalisation de plateformes de retournement en bout de voiries existantes afin de faciliter les manœuvres des véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie ;

- A3 : étude et travaux de création de points d'eau de façon à ce qu'aucune construction existante à usage d'habitation ne soit située à moins de 150 m d'un tel point d'eau en zone d'aléas fort à très fort, moins de 200 m en zone d'aléas modérés.

Les 9 opérations prévues sont listées dans le tableau joint en annexe. Elles concernent les communes de Chagnon, Chamboeuf, Le Chambon-Feugerolles, Marcenod, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Joseph, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Etienne - Saint-Victor-sur-Loire.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

- montant total du projet : 801 626 € HT ;
- Subvention attendue à hauteur de 30 % : 240 487 € ;
- Reste à financer : 651 138 € HT.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

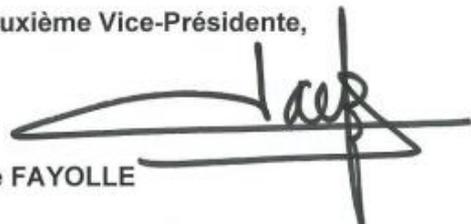
- **sollicite les subventions notamment auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation ;**
- **engage les différentes opérations listées en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire et lui donne délégation pour déposer les demandes de subvention opération par opération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21-21568-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2024,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13-1321-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait  
La secrétaire de Séance,

  
Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,

  
Sylvie FAYOLLE